



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Clermont-Ferrand  
pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# BREVET PROFESSIONNEL

## CHARPENTIER

Arrêté du 11 août 2004

### RECOMMANDATIONS POUR LA PREPARATION ET L'EVALUATION DE L'ÉPREUVE E4

**MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER**

# BREVET PROFESSIONNEL

## CHARPENTIER

Arrêté du 11 août 2004

\*\*\*\*\*

### Épreuve E.4 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

Coefficient : 3

Unité : U.40

\*\*\*\*\*

#### Épreuve ponctuelle et contrôle en cours de formation

#### Présentation orale d'un compte rendu d'activités

Durée 35 minutes

\*\*\*\*\*

### 1. Structuration du compte rendu d'activités

Un seul dossier relié de 30 pages maximum, saisi ou manuscrit doit être présenté. Le contenu portera uniquement sur *l'organisation et la mise en œuvre sur chantier* d'ouvrages neufs, réhabilités, restaurés, rénovés, etc... (cf. annexe I « domaine d'activité » du référentiel concerné).

Ce dossier sera composé de la façon suivante ;

- 1 page de garde : nom du candidat, intitulé et session de l'examen, nom de l'entreprise et du centre de formation,
- 1 sommaire : titres, chapitres ou parties et n° des pages,
- 4 parties :
  - a) présentation succincte de l'entreprise,
  - b) description de dix activités professionnelles,
  - c) analyse approfondie de deux de ces dix activités professionnelles,
  - d) annexes.

#### ↳ 1<sup>ère</sup> partie : Présentation succincte de l'entreprise

2 pages maximum avec :

- statut juridique de l'entreprise,
- situation de l'entreprise dans son environnement et la nature de ses activités,
- organigramme simplifié avec positionnement de l'apprenti ou du stagiaire,
- moyens humains et matériels,
- spécificité éventuelle.

#### ↳ 2<sup>ème</sup> partie : Description de dix activités professionnelles

10 pages maximum (10 x 1) avec :

- description concise des dix situations professionnelles (activités ...) réellement effectuées en entreprise au regard du référentiel d'activités professionnelles comprenant :
  - la situation de chantier,
  - l'ouvrage réalisé,
  - les matériaux utilisés,
  - les tâches effectuées,
  - les moyens humains et matériels mis en œuvre,
  - les difficultés rencontrées,
  - un bilan personnel de l'expérience formatrice.

La description de ces dix situations peut prendre appui sur tout ou partie des éléments ci-après : situation de chantier, ouvrage réalisé, matériaux utilisés, tâches effectuées, moyens humains et matériels mis en œuvre...

↳ 3<sup>ème</sup> partie : Analyse approfondie de deux des dix activités professionnelles décrites ci-dessus

12 pages maximum (~ 2 x 6) avec :

- pour la description de chaque activité il sera indiqué :
  - les conditions de réalisation,
  - le niveau de complexité,
  - un développement relatif à la description des solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus,
  - l'organisation et la gestion d'un travail d'une petite équipe,
  - l'implication effective du candidat au niveau de son autonomie,
  - la prévention des risques professionnels mise en œuvre,
  - un bilan quantitatif et qualitatif du chantier.

L'analyse de ces deux activités professionnelles peut prendre appui sur tout ou partie des éléments ci-après : quantitatifs, modes opératoires, planning, répartition des tâches, moyens mis en œuvre, techniques et procédés employés, compte rendu des matériaux utilisés et des temps passés...

↳ 4<sup>ème</sup> partie : Annexes relatives aux deux activités analysées

6 pages maximum avec :

- plans, coupes, dessins de détail, croquis, implantation, fiches techniques... pour justifier la description et restituer le contexte des deux activités.

## 2. Remise du compte rendu d'activités :

### ↳ Pour les candidats concernés par l'épreuve ponctuelle :

Deux exemplaires du compte rendu seront mis à la disposition du jury du centre d'examen selon les conditions fixées par le règlement d'examen et suivant la date donnée par le service des examens du rectorat.

### ↳ Pour les candidats concernés par le contrôle en cours de formation :

Deux exemplaires du compte rendu seront mis à la disposition du jury du centre de formation une semaine avant l'organisation de la situation d'évaluation.

*Nota : En l'absence du dossier de présentation, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée selon l'appréciation du jury.*

## 3. Évaluation de l'exposé et de l'entretien :

### ↳ Le jury d'interrogation :

Il sera composé de deux enseignant(s)/formateur(s). Un professionnel sera également convié à participer à cette évaluation.

### ↳ Déroulement de l'exposé et de l'entretien :

La présentation globale de **35 minutes** est composée en :

- 15 min pour l'exposé du compte rendu,
- 20 min pour l'entretien avec le jury.

Cette présentation du rapport doit permettre de vérifier :

- par l'intermédiaire de la description, de la véracité et de la qualité de chaque activité développée,
- de l'appropriation par le candidat des méthodes et techniques développés sur le chantier,
- de l'esprit de synthèse et d'analyse du candidat,
- de l'implication effective du candidat et de son autonomie à travers les différents travaux présentés.